



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 50205

Texte de la question

Mme Henriette Martinez appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la pratique de la torture et les exécutions extrajudiciaires qui sont couramment pratiquées en Turquie. Les gouvernements turcs successifs n'ont rien fait de concret pour mettre fin à cette situation. Le Comité européen pour la prévention de la torture et le Comité de l'ONU contre la torture confirment la pratique systématique de tels actes dans les commissariats de police. La question du respect des droits de l'homme en Turquie va être à l'ordre du jour de la prochaine commission de l'ONU (mars et avril 1997). Aussi, elle souhaiterait, d'une part, que la France adopte une attitude ferme et résolue à la Commission des droits de l'homme de l'ONU et, d'autre part, qu'elle essaie de convaincre ses partenaires européens de faire de même pour qu'une résolution claire et sans ambiguïté soit adoptée à la Commission.

Données clés

Auteur : [Mme Martinez Henriette](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50205

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1584